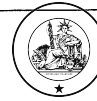


SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2016

Publication : 18/11/2016

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 27 OCTOBRE 2016****DECISION****Numéro 16 - 09 - 082**

---

**Décision 12 : La convention de fin de mise à disposition du centre d'incendie et de secours de Saint Just-en-Chevalet et le transfert de l'actif.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 juillet 2016 s'est réuni le 27 octobre 2016 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Les sapeurs-pompiers ont occupé un bâtiment communal situés Rue du Chalandon – 42 430 Saint Just-en-Chevalet jusqu'en juin 2012, date du déménagement dans le nouveau centre d'incendie et de secours construit sur le site de « la Remise ».

Le bâtiment hébergeant jusqu'alors la caserne appartenait à la commune de Saint Just-en-Chevalet et avait été mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours dans le cadre d'une convention signée en mars 2001. Il est proposé de régulariser la fin de mise à disposition de ce bâtiment.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le Bureau du Conseil d'administration approuve le projet de convention relatif à la fin de mise à disposition du centre d'incendie et de secours de Saint Just-en-Chevalet et au transfert de l'actif et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161027-16-09-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2016

Publication : 18/11/2016

